

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGF Belgium dépasse 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2005

Pour la première fois de son histoire, le chiffre d'affaires AGF Belgium, filiale du groupe Allianz, a dépassé le seuil du milliard d'euros en 2005. Le résultat net est en forte progression s'élève à 52,4 millions d'euros.

Chiffre d'affaires en hausse de +5,8%

Le chiffre d'affaires total du groupe AGF Belgium a atteint 1,007 milliards d'euros au 31 décembre 2005, soit une progression de +5,8 % par rapport à fin 2004.

En assurances Vie pour les Particuliers et les PME, le chiffre d'affaires a augmenté de 23,8 %. Cette belle progression s'explique essentiellement par les nouvelles souscriptions au travers du produit flexible de Branche 21 Invest for Life qui sont en hausse de +91%, soit un quasi doublement de la production !

Du côté de la Vie Groupe, on enregistre aussi une belle progression du chiffre d'affaires : +7,5 %, grâce à une augmentation forte des primes périodiques.

En IARD Particuliers et PME, dans un marché extrêmement concurrentiel, le chiffre d'affaires continue à augmenter (+2,6%), avec une pointe en Auto Particuliers à +4,4%.

En IARD Grands Risques, souscrits par Stanislas Haine, le chiffre d'affaires est en baisse de 19 %, ce qui s'explique par une politique de souscription très prudente. Après deux années de recul prononcé, le chiffre d'affaires pour 2006 devrait cependant repartir à la hausse.

En Santé Entreprises, enfin, la croissance a été de +15,6%.

Pas d'impact négatif sur la sinistralité

La sinistralité continue à s'améliorer en IARD, ce qui a donné un ratio combiné net (rapport des charges nettes et frais généraux sur les primes nettes de réassurance) en amélioration par rapport à la fin 2004.

Hausse du résultat net

Après avoir renoué avec les bénéfices en 2004 (20 millions d'euros), la tendance s'est confirmée en 2005 puisque le résultat net s'élève à 52,4 millions d'euros à la fin 2005. Il s'agit là d'une hausse de +160 %.

Lors de la publication de ces chiffres, **Robert Franssen, CEO d'AGF Belgium, a déclaré :**

"Ces bons résultats découlent de la combinaison de plusieurs éléments. En premier lieu, je me réjouis de la poursuite de l'évolution très positive de l'encaissement en Vie. La marge sur les nouvelles affaires en Vie a par ailleurs progressé. Ensuite, nous avons tiré parti de l'évolution favorable des marchés financiers et nous avons maintenu les frais généraux à leur niveau de 2004. Enfin, en IARD, la sinistralité a poursuivi son amélioration.

Naturellement, AGF Belgium n'a pas atteint ces bons résultats seule. **Ces chiffres témoignent du succès avéré de notre stratégie de concentration sur le seul canal de distribution du courtage professionnel indépendant.** Ils reflètent le bien fondé d'une politique que nous avons mise en place depuis fin 2003 et que nous entendons bien poursuivre durablement."

Tableau de synthèse

| En millions d'euros | 2004 | 2005 | Evolution |
|---------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires total | 952,2 | 1.007 | +5,8 % |
| dont Vie Particuliers / PME | 330,2 | 408,9 | +23,8 % |
| Vie Groupe | 184,1 | 197,9 | +7,5 % |
| IARD Particuliers / PME | 239,9 | 246,3 | + 2,6 % |
| IARD Grands Risques | 52,8 | 42,8 | -19 % |
| Santé Entreprises | 27,9 | 32,3 | +15,6 % |
| Résultat net | 20.0 | 52,4 | +160 % |

Contacts presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@agf.be

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie un peu plus de 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.